

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2021

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, FATON Stéphanie, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absente excusée : FATON Stéphanie

Secrétaire de séance : GODARD Jean-Louis

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

1. Devis ONF

Mr JL Godard présente le devis reçu de l'ONF pour le programme d'actions 2021, les modifications demandées lors du dernier conseil ont été prises en compte. Il précise que le dégagement manuel dans la parcelle 12 sera finalement effectué par l'ONF, ces travaux prendraient trop de temps aux employés du SIVOM.

Montant du devis : 2352.25€ HT + 235.23€ TVA = 2587.48€ TTC.

Accord à l'unanimité.

Suite aux demandes des élus, notre agent ONF sera sollicité pour :

- une présentation du devis pour un éventuel dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance pour la forêt avant prise de décision,
- l'envoi d'un plan de la forêt de Villeneuve d'Amont avec délimitation des parcelles dont la commune est propriétaire.

2. Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2020

Mme le Maire présente l'ensemble des comptes administratifs 2020 conformes aux comptes de gestion établis par la trésorerie.

Madame le Maire s'étant retirée, le conseil municipal désigne Mr M. Mercier, doyen de l'assemblée, pour présider le vote des différents comptes administratifs conformes aux comptes de gestion 2020 de Mme Voidey, comptable de la collectivité, qui sont adoptés comme suit :

- Budget Principal : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

3. Approbation de l'affectation des résultats 2020

Mme le Maire présente et met au vote l'affectation des résultats 2020 qui sont adoptés comme suit :

- Budget Principal : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

4. Vote des budgets primitifs 2021

Mme le Maire présente et met au vote les budgets primitifs 2021 qui sont adoptés comme suit :

- Budget Principal : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

5. Vote des taux de la fiscalité directe locale

Mme le Maire rappelle la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui doit se traduire par une garantie d'équilibre des recettes pour les collectivités.

En ce qui concerne les communes, la compensation se fait par le transfert de la part départementale du foncier bâti. Il n'y aura donc plus de taux départemental celui-ci étant intégré au taux communal soit pour Villeneuve d'Amont : 9.94% (taux communal foncier bâti 2020) + 18.08% (taux départemental foncier bâti 2020) = 28.02% (taux communal de référence foncier bâti).

Suite à la mise en place de ce dispositif, la commune sera surcompensée cette année, Mme le Maire propose donc de ne pas augmenter les taux pour 2021.

La réforme n'a pas d'impact sur le taux communal du foncier non bâti.

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas engager d'augmentation et fixe les taux 2021 de la fiscalité directe locale suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 28.02%
- Taxe foncière sur le non bâti : 10.37%

Accord à l'unanimité

POINTS A VOIR

- **Eglise** : Mr Cattin, facteur d'orgues à Bonnétage, est venu rencontrer les élus pour se présenter et donner des pistes de réflexion dans le cas où la commune déciderait d'installer un orgue dans la future église. La commission Eglise se réunira le 14 avril en présence du Curé affectataire, du responsable de la Commission D'Art Sacré et du cabinet Tout un Programme pour la suite du dossier. Mr Frotey de l'entreprise Bollée, fonderie de cloches, viendra présenter le 15 Avril son entreprise et apporter des pistes de réflexion pour notre projet d'église.
- **Eclairage public** : une réunion s'est tenue en présence du SYDED et de l'entreprise Balanche retenue pour les travaux. Après signature du bon de commande prévue semaine prochaine, le délai de commande est d'environ 8 semaines, les travaux devraient pouvoir débuter courant juin pour une durée de 2 semaines.
- **Syndicat des eaux de Dommartin** : Mr JY Rolet transmet quelques informations aux élus suite à l'assemblée générale du 24 mars notamment sur l'évolution des consommations d'eau sur les dernières années, les tarifs de l'eau, le coût des interventions. Il informe que le syndicat n'a engagé aucuns travaux sur le réseau en 2020 du fait de la covid.

COURRIERS DIVERS

- Pas de courrier

QUESTIONS DIVERSES

- Poubelle de la mairie : à réception de la facture des ordures ménagères, Mme le Maire a pu constater que le bac de la mairie se remplit beaucoup trop vite au regard des déchets produits par l'école et le secrétariat, manifestement des poubelles d'habitants doivent être déposées dans le bac de la commune. Un cadenas sera installé pour éviter ces désagréments.
- Déchets du cimetière : un problème de tri est à déplorer, seuls les déchets destinés au compost sont à déposer dans l'endroit prévu à cet effet, les pots, emballages et fleurs artificielles sont à rapporter à domicile.
- Respect des élus : dernièrement des élus ont été fortement pris à parti par un habitant du village, Mme le Maire rappelle que ce type de comportement inapproprié et répété envers une personne dépositaire de l'autorité publique est inadmissible, qu'il est sévèrement puni par la loi, et qu'elle ne manquera pas d'avertir les autorités compétentes si cela devait se reproduire.
- Problème d'odeurs au niveau du regard d'eaux pluviales chez Mr Botta : Mr Juguet appelé sur les lieux a pu constater le problème, des recherches vont être entreprises pour situer le problème de raccordement.
- Mr Y. Juguet s'interroge sur le devenir de la parcelle ZE44 qui n'a été acceptée ni à la vente ni à la location par le conseil municipal. Mr M. Mercier rappelle que vers 1978 ce terrain avait été conservé en vue d'un projet de création d'un étang et d'une association de pêche.
- Terrains communaux : les nouveaux élus demandent à visiter les parcelles communales et les différentes infrastructures de la commune.
- Travaux de réhabilitation de la ligne 225kV Champagnole-Saône : les travaux devraient arriver sur la commune d'ici 3 semaines. La commune de Villeneuve d'Amont fait l'objet d'une convention au titre du support n°72. Ce support est situé dans les bois, à ce titre, le conventionnement est vu directement avec l'ONF. Une copie de la convention a été demandée à notre agent ONF.
- Mme le Maire demande à réunir la commission urbanisme rapidement pour définir des zones à proposer comme constructibles au PLU.
- Le prochain conseil est prévu le 6 mai.

La séance est levée à 23h45.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 01/04/2021

Mme le Maire

